



PROSIMAR

Association pour la protection du site &
de l'environnement de Sainte Marguerite

Sommaire:

Editorial	1
CA et Bureau	2
Chenilles processionnaires du pin	2-3
Adhésion Cotisations.	4
PLU. Activités. Carnet	4

Mois de mars politique

En mars 2014, nous étions conviés à élire les édiles de Pornichet. Mars 2015, nous avons élu nos conseillers départementaux du canton de La Baule-Escoublac, Pornichet, Le Pouliguen, Batz-sur-mer, le Croisic et St André des Eaux.

PROSIMAR est agréée association d'usagers au titre de l'environnement, et nous devons prendre en compte de nombreuses décisions politiques prises par la municipalité de Pornichet, par la CARENE, le Département ou la Région. Sur notre demande, nous sommes consultés pour l'élaboration des schémas de cohérence territoriale, des schémas de secteur et des plans locaux d'urbanisme, auxquels nous devrions en principe avoir accès avant enquête publique. Nous sommes même en droit de demander copie de dossiers d'instruction pour des autorisations préfectorales telles l'occupation du domaine maritime pour le projet éolien sur le Banc de Guérande ou les autorisations liées à la loi sur l'eau, ce que nous avons fait, mais sans succès à ce jour.

Ces agréments n'ont d'efficacité que si les relations sont confiantes et régulières avec nos interlocuteurs politiques : or, pour cela il faut pouvoir peser, et y a-t-il un moyen meilleur que d'être électeur sur la commune et le département ? Pour la plupart des résidents secondaires de Ste Marguerite, leur vote à Pornichet aura plus de poids dès lors qu'ils habitent une commune de plus de 10.000 électeurs inscrits (à Pornichet 9.641 inscrits pour 10696 habitants et 4983 résidences principales - cf <http://www.ville-pornichet.fr/decouvrir/chiffres-cles/>). Les citoyens des 6200 résidences secondaires ne sont pas assez représentés dans le corps électoral.

Les décisions d'urbanisme et de voirie concernent tout le monde. Les équipements socio-culturels et sportifs sont d'abord destinés aux résidents permanents. Une décision comme celle d'une possible surimposition de 20% ne concerne que les résidents secondaires. L'absence de traitement collectif contre les chenilles processionnaires du pin touche notre environnement et notre cadre de vie, voire notre santé. Une politique de l'arbre effective est indispensable, essentiellement sur le littoral de Ste Marguerite et Bonne Source. La correction des mouvements de sable de la baie, l'amélioration de la qualité des eaux de baignade, l'accès à la mer et aux ports : autant de sujets qui ne peuvent être abordés qu'en communautés de communes, avec les services de l'Etat ou la CCI. Et enfin, quels élus se préoccupent vraiment de l'impact du projet d'usine éolienne en mer face à Pornichet sur le domaine public maritime, mais dans la limite des 12 milles? Il sera soumis à enquête publique à l'été ou à l'automne: impact sur la biodiversité des fonds marins, sur notre paysage maritime et sur l'économie touristique de toute la côte...

Si vous voulez donner plus de soutien à PROSIMAR, adhérez et faites adhérer, mais en plus, si vous êtes résidents secondaires, inscrivez-vous sans attendre sur les listes électorales à Pornichet.

Alain Doré

Président Prosimar

PRO.SI.MAR

Correspondance:
Centre Camille Flammarion
7, bd de la république
44380 PORNICHET

Président: 06 8020 3840
V-Président: 06 7770 5122

info@prosimar.org

RETROUVEZ
PRO.SI.MAR SUR
LE WEB:

www.prosimar.org

Bureau et CA:

Président:: Alain Doré
V-P délégué: Hervé Jamet
Secrétaire: Jo Touvet
Trésorier: Léon Garnier
Secrétaire-adj.: Paul Suinat
Trésorier-adj.: Jean-Pierre
Raymondi
Membres: Stéphane Aerts
Antoine Brebion
Martine Buron
Arnaud Darmailacq
Jean-Pierre Doutriaux
Jenny Dupanier
Henry Garnier
Claude Gérard
Michèle Jussier
Jeannick Martel
Président d'honneur:
Maxime Labarbe
V-Présidente d'honneur:
Bernadette Damien
Guy Maïer
Autres membres d'honneur
Marie-Madeleine Relliet
Jean-Pierre Furet
Roger Roux
Jacques Peaucellier

Siège: Espace C. Flammarion
7 Bd de la République
44380 Pornichet

Chenilles processionnaires du pin



Avenue du Littoral : portant le nid de chenilles, la branche entière a dépéri (avril 2015).

Après 3 ans sans traitement collectif, on constate les dégâts : de très nombreux pins sont touchés, certains avec un seul nid, d'autres en sont infestés.

Le traitement par la FDGDON44, individuel et payant, est évidemment inefficace parce que non généralisé, alors que le traitement aérien par épandage du bacille de Thuringe en septembre a démontré son efficacité pendant des décennies.

Face à ce fléau environnemental et sanitaire, PROSIMAR a décidé d'engager une action collective sur le long terme, en sollicitant ses adhérents :

1°) **remise gratuite à chaque adhérent d'un nichoir à mésange,** oiseau prédateur des chenilles (à installer à l'automne, pour une nidification au printemps) ;

La présence de nombreux nichoirs ne va pas augmenter cette année le nombre de mésanges sur Ste Marguerite, mais contribuera à les protéger pour l'avenir...



En France, l'oiseau le plus intéressant pour lutter contre la processionnaire est sans conteste la mésange charbonnière, *Parus major*. Cette dernière est sédentaire sur notre territoire et prélève la processionnaire à tous les stades larvaires, c'est la spécialiste de la chenille processionnaire. En effet les mésanges, grandes consommatrices de chenilles savent se débarrasser des poils urticants de la processionnaire. Lors de l'alimentation des oisillons de la couvée, une famille de Mésange peut consommer 500 chenilles quotidiennement. La Mésange effectue également des trous dans le nid d'hiver de la processionnaire et y prélève les chenilles qui sont à l'intérieur. Les cocons peuvent être prédatés intégralement car la mésange doit manger en grosse quantité les insectes pour subsister et en période de froid les proies sont rares.



Si la densité de mésanges est adaptée à la quantité de processionnaire présentes une réduction visible des processions se fera sentir. On comprend donc l'utilité d'adjoindre aux méthodes de lutte déjà employées cet *auxiliaire écologique*.

A installer dès l'automne ou au début de l'hiver, privilégier une orientation Est, Sud Est, voire Nord Est, à 3-5m de hauteur.

La carte montre la répartition des adhérents ayant pris leur nichoir, et donc potentiellement des nichoirs sur Ste Marguerite. Nous allons répertorier les nichoirs réellement installés, puis occupés pendant au moins les deux années qui viennent. A noter la mauvaise surprise : agrandissement de l'ouverture par un pivert (*photo du bas*).

2°) achat groupé de pièges à phéromones (à installer en juin-juillet, pour piéger les papillons mâles et réduire la reproduction) ;

Pour réguler et limiter sa prolifération, il faut intervenir en amont de sa reproduction, pendant les mois d'été de juin à septembre par l'utilisation de pièges à phéromones. Les papillons qui sont le stade adulte de la processionnaire, ne vivent que quelques heures, le temps de la reproduction et de la ponte. C'est à cette époque qu'il faut intervenir. Le piège à phéromones agit par *confusion sexuelle* grâce à la diffusion de phéromones synthétique spécifiques à *Thaumetopoea Pityocampa*. Le principe est simple, des phéromones sont disposées sous le couvercle du piège et diffusent des effluves qui perturbent le vol nuptial. Elles attirent le papillon mâle qui, une fois entré dans le piège volera jusqu'à épuisement et tombera dans le fond du piège où il se noiera. Le piégeage des papillons adultes a pour but de réduire et réguler la fécondation des femelles (moins de chenilles et de nids dans les arbres). Il permet également de détecter la présence de l'insecte et les futures infestations.



Quand et comment les installer :

- dès la fin mai ou le mois de juin afin de couvrir toutes les émergences de papillons (qui s'étalera sur tout l'été) et obligatoirement avant les vols nuptiaux des papillons jusqu'au mois de septembre
- bosquets : 5 pièges /ha ou 4 pièges positionnés aux 4 coins cardinaux
- arbres isolés 1 à 2 pièges pour saturer l'atmosphère en phéromones

PROSIMAR va procéder à un achat groupé « piège et capsule phéromone » (prix unitaire : 25€) : inscription lors de la réunion du 22 avril.

3°) achat groupé de pièges à chenilles (à fixer sur le tronc de l'arbre en janvier-février).

Sera traité dans le prochain bulletin.

Au final, PROSIMAR promeut une lutte effective et efficace contre ce fléau, lutte qu'on aimerait voir prise en main par les municipalités du littoral.



Apéritif convivial PROSIMAR face à la mer Affichage Posters des activités dans la Chapelle

Chapelle de Ste Marguerite— 37, Avenue du Littoral

Mercredi 22 avril 2015 de 18h à 19h30

Adhérents: n'hésitez pas à amener vos voisins et amis...

BULLETIN D'ADHESION A PROSIMAR

A retourner à **PRO.SI.MAR**
chez Monsieur Léon GARNIER
67 avenue de Cavaro 44380 PORNICHET

1- NOMPrénom.....

2- NOM.....Prénom.....

Profession : 1-.....

2-.....

Adresse à PORNICHET.....

.....44380 Pornichet

Tél.....

Adresse HORS SAISON.....

.....Ville:.....

CP:Tél.....

adresse e-mail.....@.....

(cette adresse courriel nous permettra de mieux vous informer et plus facilement)

J'adhère à l'Association PRO.SI.MAR et verse une cotisation de€

- Ci-joint, un chèque de 15,00 € cotisation individuelle
 - Ci-joint, un chèque de 21,00€ cotisation couple ou familiale
 - Ci-joint, un chèque de 42,00 € cotisation de soutien
 - Ci-joint, un chèque de 30,00 € cotisation personne morale
 - Ci-joint, un chèque de.....€ cotisation donateur
- Chèque à libeller à l'ordre de **PROSIMAR**

Date.....Signature :

Son jazz au clavier ne nous enchantera plus...

Maryvonne Robin nous a quittés en janvier : une personnalité locale d'une famille bien connue à Ste Marguerite aux dons artistiques variés. Au pot de l'amitié des 80 ans de PROSIMAR,



avec son frère Loïc, elle nous avait enchantés à Ker Juliette par une animation musicale jazzy fort sympathique. Idem à la proclamation des résultats de régates, selon une tradition qui remontait à l'époque du CNSM. PROSIMAR présente à ses

frères et sa famille nos sincères condoléances.



Modification du PLU

Enquête publique

du 13 avril au 13 mai 2015

Cette modification concerne peu Sainte Marguerite, sauf la mise à jour du règlement. Les différents chapitres:

1. Lotissement à St Sébastien (derrière l'église)
2. Résidence service seniors sur le site de Leroy Plaisance
3. requalification du site de la Gendarmerie Maritime
4. Elargissement du passage vers la rue du Cdt Boitard
5. Aménagement quartier Mazy-Gare
6. Modification du Règlement:
 - autorisation de balcons en surplomb du domaine public
 - alignement (zone UAa et UAb)
 - suppression des toitures en terrasse

*Commissaire enquêteur en mairie les:
13-21-30 avril et 6-13 mai*

Activités

Aout 2014:

- 8 - Assemblée générale PROSIMAR
Conseil d'Administration PROSIMAR
- 25 - AG et CA de l'Association Protection et Environnement de la Baie (APEB)

Septembre:

- 6 - Forum des Associations
- 8 - CA Fédération Presqu'île Environnement
- 25 - APEB
Mairie: Commission suivi dragage des Ports
- 29 - Groupe Environnement éoliennes SN

Octobre:

- 19 - Courrier Enquête publique dragage des ports
- 31 - Conseil d'Administration PROSIMAR

Novembre

- 19 - Paris: Coordination nationale Eoliennes en mer
- 26 - Goupe Usages éoliennes SN

Décembre

- 2 - Nichoirs Ecole du Pouligou
- 15 - Mairie: Commission suivi dragage des Ports
- 19 - Paris Coordination nationale Eoliennes en mer

Janvier

- 28 - Nantes: réunion plénière Préfecture
Concertation Eoliennes
- 31 - Conseil d'Administration PROSIMAR

Février:

- 6 - Comité de dragage Pornichet

Mars

- 18 - Lettre nationale éoliennes en mer au Gouvernement. Communiqué de Presse
- 28 - Conseil d'Administration PROSIMAR